

- ⊕ RRPE (régime de retraite du personnel d'encadrement) : offre patronale
 - ⊕ Comité de vigie : consultation sur la structure de soutien pédagogique
 - ⊕ Suivi de dossier
 - Blogue privé de l'ACM
 - Révision du règlement national
-

⊕ RRPE (régime de retraite du personnel d'encadrement) : offre patronale

Tel que nous vous l'avions mentionné au communiqué du 11 novembre dernier, nous attendions une proposition du Secrétariat du conseil du trésor (SCT) relativement aux modifications qui devaient être apportées à notre régime de pension. Nous savions d'emblée que, compte tenu du déficit actuariel allégué de quelque 600 millions \$ pour le RRPE, nous devons nous attendre à une proposition qui diminuerait la qualité de nos conditions de retraite.

Nous avons finalement cette proposition. Voici donc, dans ses grandes lignes, l'offre déposée à la CERA (Coalition de l'encadrement en matière de retraite et d'assurance), l'organisme qui représente l'ACM ainsi qu'une grande part des associations de cadres du gouvernement.

Cette offre comporte d'abord les modifications suivantes, qui seraient appliquées à tous les cotisants à partir du **1^{er} janvier 2013** :

- 1) Passage de la pénalité actuarielle (pour retraite anticipée) de 3% par année à 4% par année
- 2) Passage du facteur 88 au facteur 90
- 3) Abolition du critère d'admissibilité de 35 années de service sans âge minimum

D'autres modifications proposées concernent les personnes qui commenceront à cotiser au RRPE après le 1^{er} janvier 2013 :

- 4) Allongement de 2 à 7 ans de la période de qualification au RRPE pour les nouveaux cotisants au RRPE

Enfin, d'autres modifications proposées concernent notamment les conditions de retour au travail des retraités au-delà du 1^{er} janvier 2013.

En ce qui concerne l'établissement des taux de cotisation pour les années 2012 et 2013, nous avons une offre initiale de 13,59% que nous avons réussi à ramener à 12,30%. Ceci constitue tout de même une légère augmentation par rapport au taux actuel. Nous avons également obtenu des précisions quant aux règles qui s'appliqueront pour la détermination des taux de cotisation pour les années 2014, 2015 et 2016.

En pièce jointe, vous trouverez deux documents qui vous aideront à mieux comprendre l'offre du SCT soumise à la consultation:

- a. Le document de consultation sur la proposition gouvernementale
- b. Le communiqué INFOS-2011-17, lequel traite plus en détail du suivi aux premières offres du SCT et des modifications acceptées, concernant notamment le taux de cotisation

Nous comprenons qu'il s'agit d'un dossier complexe, qui comporte une incidence significative pour nous tous. Pour cette raison, votre Conseil exécutif discutera, lors de sa rencontre du 5 décembre prochain, de l'éventualité d'une **assemblée générale spéciale** sur cette question, ce à très court terme.

⊕ **Comité de vigie : consultation sur la structure de soutien pédagogique**

Le 7 décembre prochain, l'ACM est conviée par l'employeur à une rencontre du comité de vigie des associations. Lors de cette rencontre, la question suivante nous sera adressée:

Avant que la commission scolaire développe une proposition de structure de soutien pédagogique aux fins de consultation officielle, avez-vous des éléments à nous mentionner?

Vous vous souvenez sans doute que la CSDM, dans le cadre des travaux visant à redéfinir le cadre par lequel elle entend soutenir la mission de ses écoles et centres, prévoit une révision de sa structure, en deux volets : le premier volet, celui du soutien à la pédagogie, devrait mener à une révision des structures relatives au soutien pédagogique dès 2012-2013, alors que le second volet, soit les structures de soutien administratif, feront l'objet de travaux l'an prochain.

Tous les membres de l'ACM contribuent, directement ou indirectement, au soutien pédagogique des écoles et centres. D'autres sont interpellés plus concrètement par les enjeux d'ordre pédagogique, de par leur expérience au sein de la CSDM. En outre, certains de nos membres ont vécu de près la dernière restructuration, il y a près de six ans, cette dernière ayant mené à l'abolition du Service des ressources éducatives et à la redistribution des mandats pédagogiques aux Regroupements, devenus Réseaux. Pour ces raisons, votre point de vue sur la question qui nous est posée nous sera précieux.

Comme l'implantation de notre blogue privé n'est pas complétée (il en sera question plus loin), nous invitons tous les membres qui souhaitent répondre à cette question à nous transmettre leur réflexion par courriel, à l'adresse acm@csgm.qc.ca, d'ici au 6 décembre prochain.

⊕ **Suivi de dossier : blogue privé de l'ACM**

L'implantation du blogue se fait doucement : nous avons présentement six membres inscrits sur une douzaine d'invitations transmises. D'ici la mi-décembre, tous les membres auront reçu une invitation. N'hésitez pas à me joindre si vous éprouvez des difficultés à créer votre compte Wordpress ou à répondre à l'invitation qui vous sera envoyée.

⊕ **Suivi de dossier : révision du règlement national**

L'ACM prépare actuellement ses représentations politiques auprès du MÉLS, ces dernières devant conditionner l'avis qu'elle émettra par rapport aux modifications réglementaires qui vous ont été présentées au dernier communiqué. Comme les enjeux nous paraissent marginaux, rien ne justifie une réaction hâtive de l'ACM.

Vous serez informés des résultats de nos démarches d'ici les Fêtes. Rappelons que le principal gain que nous escomptons de ces démarches est la parité avec les directions des écoles et centres en ce qui concerne le maintien du salaire en cas de réaffectation administrative d'un cadre à un poste de classement moindre.

Au nom des membres de votre Conseil exécutif

Daniel Martin,
président